



RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

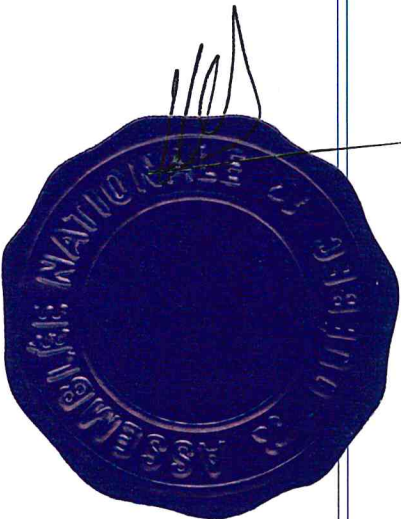
QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'expertise des Chantiers Davie de Lévis;


QU'elle exige du gouvernement fédéral d'ajuster sa Stratégie nationale de construction navale du Canada afin que le Québec obtienne sa juste part de contrats fédéraux;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'octroyer au Québec les contrats nécessaires à son plan de remplacement des navires de la Garde côtière et de la Marine royale canadienne, entre autre par l'acquisition du deuxième pétrolier ravitailleur de classe Resolve.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 8 NOVEMBRE 2017.

Québec, ce huitième jour de novembre 2017




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale